

09 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2004](#)

Revenu d'intégration

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration.

Cette majoration du revenu d'intégration, de 1% au 1er octobre 2004, 1% au 1er octobre 2006 et 2% au 1er octobre 2007, a été décidée au Conseil des Ministres d'Ostende des 19 et 20 mars 2004. Les montants du revenu d'intégration passent donc, au 1er octobre prochain à 4444,00 euros pour la catégorie 1°, à 6666,00 euros pour la catégorie 2°, à 7777,00 pour la catégorie 3° et à 8888,00 euros pour la catégorie 4°.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe